

CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE MARIAGE

Documents à fournir
(Originaux à présenter)

Toutes les pièces cochées doivent être produites lors du dépôt du dossier de mariage.

1/ LE DOMICILE :

justificatif d'un domicile à MER (ou une autre commune de domicile) datant de moins de 3 mois des futurs(es) [un pour chaque futur(e) ou celui des parents d'un des deux futurs(es)].

Les justificatifs de domicile (décret du 10 mai 2007) :

Ces documents doivent présenter un caractère récent au jour de la constitution du dossier

- Bail locatif (par un professionnel de l'immobilier)
- Titre de propriété
- Quittance de loyer non-manuscrite
- Facture EDF, GDF → Une simple attestation n'est pas recevable
- Facture de téléphone fixe, assurance en responsabilité civile (une attestation d'assurance ou une assurance voiture ne sont pas recevables)
- Avis d'imposition ou de non-imposition
- Taxe d'habitation
- Attestation France travail ex Pôle Emploi
- Bulletin de Salaire

L'attestation sur l'honneur d'un tiers ne constitue pas une preuve suffisante, elle ne peut en aucun cas être acceptée. Une domiciliation postale ne peut être considérée comme un domicile.

attestation sur l'honneur des futurs(es)

2/ DOCUMENTS CONCERNANT LE FUTUR OU LA FUTURE :

- acte de naissance (copie intégrale) ou extrait avec filiation
- De moins de 3 mois si la future ou le futur est français ou inscrit à l'OFPPRA ou DOM TOM
- De moins de 6 mois si la future ou le futur est étranger
 - apostille
 - légalisation
- acte de décès du dernier époux ou de la dernière épouse
- acte de mariage avec mention de divorce ou jugement de divorce avec document attestant de son caractère définitif
- carte d'identité, passeport, titre de séjour ou attestation de séjour
- certificat de coutume (disposition relative au mariage)
- certificat de capacité matrimoniale
- extrait du registre de la population ou de la famille

3/ DOCUMENTS CONCERNANT LE FUTUR OU LA FUTURE :

- acte de naissance (copie intégrale) ou extrait avec filiation
- De moins de 3 mois si la future ou le futur est français ou inscrit à l'OFPRA ou DOM TOM
- De moins de 6 mois si la future ou le futur est étranger
 - apostille
 - légalisation
- acte de décès du dernier époux ou de la dernière épouse
- acte de mariage avec mention de divorce ou jugement de divorce avec document attestant de son caractère définitif
- carte d'identité, passeport, titre de séjour ou attestation de séjour
- certificat de coutume (disposition relative au mariage)
- certificat de capacité matrimoniale
- extrait du registre de la population ou de la famille

4/ DOCUMENTS DIVERS :

- certificat de contrat de mariage
- actes de naissance des enfants communs
- procuration du (de la) futur (e) plus justificatif
- consentement (curateur, conseil de famille, etc...)

5/ LES TÉMOINS :

Au nombre de 2 minimum et 4 au maximum

- La liste des témoins à remettre au plus tard 15 jours avant la date du mariage
- Photocopies des pièces d'identité des témoins

6/ AUTRES :

A NOTER : l'article 63 du code civil prévoit : « ...l'audition commune des futurs époux, sauf en cas d'impossibilité ou s'il apparaît, au vu des pièces du dossier, que cette audition n'est pas nécessaire au regard de l'article 146.

L'officier de l'état civil, s'il estime nécessaire, peut également demander à s'entretenir séparément avec l'un ou l'autre des futurs époux. »

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR A L'OFFICIER DE L'ETAT CIVIL

A - RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EPOUX(SE) 1 :

NOM (1^{re} partie _____ 2^{de} partie _____)
(en majuscules)

Prénom(s) (tous) _____

Date de Naissance : _____ Lieu : _____ (_____) (département)

Nationalité (au moment du mariage) : _____

Profession : _____ Téléphone : _____

Activité de l'établissement _____ Est-il / elle salarié(e) ? oui non

Célibataire Veuf(ve) depuis le _____ Divorcé(e) depuis le _____ PACSE(E) depuis le _____

Domicilié(e) à : _____

Résidant à : _____ depuis au moins un mois.

E-mail : _____

Fil _____ de _____
(avec tous les prénoms, nom de famille et nom d'usage si nécessaire)

(1^{re} partie _____ 2^{de} partie _____)

Domicilié(e) à : _____

Profession : _____ ou décédé(e) _____

Et de _____
(avec tous les prénoms, nom de famille et nom d'usage si nécessaire)

(1^{re} partie _____ 2^{de} partie _____)

Domicilié(e) à : _____

Profession : _____ ou décédé(e) _____

B - RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EPOUX(SE) 2 :

NOM (1^{re} partie _____ 2^{de} partie _____)
(en majuscules)

Prénom(s) (tous) _____

Date de Naissance : _____ Lieu : _____ (_____) (département)

Nationalité (au moment du mariage) : _____

Profession : _____ Téléphone : _____

Activité de l'établissement _____ Est-il / elle salarié(e) ? oui non

Célibataire Veuf(ve) depuis le _____ Divorcé(e) depuis le _____ PACSE(E) depuis le _____

Domicilié(e) à : _____

Résidant à : _____ depuis au moins un mois.

E-mail : _____

Fil _____ de _____
(avec tous les prénoms, nom de famille et nom d'usage si nécessaire)

(1^{re} partie _____ 2^{de} partie _____)

Domicilié(e) à : _____

Profession : _____ ou décédé(e) _____

Et de _____
(avec tous les prénoms, nom de famille et nom d'usage si nécessaire)

(1^{re} partie _____ 2^{de} partie _____)

Domicilié(e) à : _____

Profession : _____ ou décédé(e) _____

Le Mariage doit être célébré à la mairie.

Le _____

à _____ h. _____

C - RENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX EPOUX :

• ENFANT(S) COMMUN(S) :

_____ né(e) le _____ à _____

_____ né(e) le _____ à _____

_____ né(e) le _____ à _____

• ENFANT SANS VIE _____ date et lieu de l'accouchement _____

• AUTRE : _____

• FUTUR DOMICILE CONJUGAL PREVU : (adresse) (1) _____

• CÉRÉMONIE RELIGIEUSE : oui non date : _____ paroisse _____

• CONTRAT DE MARIAGE : Il existe un contrat de mariage qui sera signé/a été signé le _____, chez Maître _____

notaire à _____ Il n'existe pas de contrat de mariage

Y-a-t-il eu un acte de désignation de la loi applicable au régime matrimonial ? non _____ oui _____

désignation de la loi _____

date de l'acte, lieu de signature _____

nom et qualité de la personne qui a établi l'acte _____

• ECHANGE DES ALLIANCES EN MAIRIE : oui non

Nota : (1) Pour PARIS, LYON et MARSEILLE, indiquer l'arrondissement.

En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies dans ce formulaire soient utilisées, exploitées, traitées à des fins administratives et juridiques par la collectivité en charge de procéder à la célébration du mariage. Les données personnelles sont adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées. Ce traitement se réalise dans le cadre des règles de confidentialité et de protection des données personnelles de la collectivité. Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits.



ATTESTATION SUR L'HONNEUR^(*)

Je soussigné(e) _____
(nom et prénom(s))

né(e) le _____ à _____

département _____ profession _____

certifiée, sur l'honneur,

être PACSE(E)

être célibataire ne pas être remarié(e)^(**) depuis mon divorce en date du _____ / depuis le décès de mon conjoint en date du _____

être domicilié(e) à _____

résider ou avoir résidé sans interruption dans la Commune de _____

_____ depuis le _____ jusqu'au _____

OU

Avoir un de nos parents qui a son domicile ou sa résidence dans la commune de _____

depuis le _____ jusqu'au _____

Preuve du domicile ou de la résidence :

Titre de propriété Certificat d'imposition ou de non-imposition Quittance de loyer Quittance d'assurance du logement

Quittance de gaz Quittance d'électricité Quittance de téléphone Autre : _____

A _____, le _____

^(*)En application de l'article 441-7 du Code pénal, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 € d'amende le fait :

1° d'établir une attestation ou un certificat faisant état de fait matériellement inexacts ;
2° de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;
3° de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise soit en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui, soit en vue d'obtenir un titre de séjour ou le bénéfice d'une protection contre l'éloignement.

^(**)Article 433-20 du Code pénal : « Le fait, pour une personne engagée dans les liens du mariage, d'en contracter un autre avant la dissolution du précédent, est puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. Est puni des mêmes peines l'officier public ayant célébré ce mariage en connaissant l'existence du précédent. »

Signature



En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies dans ce formulaire soient utilisées, exploitées, traitées à des fins administratives et juridiques par la collectivité en charge de procéder à la célébration du mariage. Les données personnelles sont adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées. Ce traitement se réalise dans le cadre des règles de confidentialité et de protection des données personnelles de la collectivité. Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR^(*)

Je soussigné(e) _____
(nom et prénom(s))

né(e) le _____ à _____

département _____ profession _____

certifiée, sur l'honneur,

être PACSE(E)

être célibataire ne pas être remarié(e)^(**) depuis mon divorce en date du _____ / depuis le décès de mon conjoint en date du _____

être domicilié(e) à _____

résider ou avoir résidé sans interruption dans la Commune de _____

_____ depuis le _____ jusqu'au _____

OU

Avoir un de nos parents qui a son domicile ou sa résidence dans la commune de _____

depuis le _____ jusqu'au _____

Preuve du domicile ou de la résidence :

Titre de propriété Certificat d'imposition ou de non-imposition Quittance de loyer Quittance d'assurance du logement

Quittance de gaz Quittance d'électricité Quittance de téléphone Autre : _____

A _____, le _____

^(*)En application de l'article 441-7 du Code pénal, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 € d'amende le fait :

1° d'établir une attestation ou un certificat faisant état de fait matériellement inexacts ;
2° de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;
3° de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise soit en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui, soit en vue d'obtenir un titre de séjour ou le bénéfice d'une protection contre l'éloignement.

^(**)Article 433-20 du Code pénal : « Le fait, pour une personne engagée dans les liens du mariage, d'en contracter un autre avant la dissolution du précédent, est puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. Est puni des mêmes peines l'officier public ayant célébré ce mariage en connaissant l'existence du précédent. »

Signature



En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies dans ce formulaire soient utilisées, exploitées, traitées à des fins administratives et juridiques par la collectivité en charge de procéder à la célébration du mariage. Les données personnelles sont adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées. Ce traitement se réalise dans le cadre des règles de confidentialité et de protection des données personnelles de la collectivité. Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits.



LISTE DES TEMOINS⁽¹⁾ ⁽²⁾

du mariage entre

M ^(*)

et M ^(**)

Le

Dossier N° :

TEMOINS DU (DE LA) FUTUR(E) EPOUX(SE) 1

1^{er} TEMOIN

Prénom(s) Nom

Nom de famille suivi du nom d'usage si nécessaire

Né(e) le à

Profession

Domicile

2^e TEMOIN (facultatif)

Prénom(s) Nom

Nom de famille suivi du nom d'usage si nécessaire

Né(e) le à

Profession

Domicile

TEMOINS DU (DE LA) FUTUR(E) EPOUX(SE) 2

1^{er} TEMOIN

Prénom(s) Nom

Nom de famille suivi du nom d'usage si nécessaire

Né(e) le à

Profession

Domicile

2^e TEMOIN (facultatif)

Prénom(s) Nom

Nom de famille suivi du nom d'usage si nécessaire

Né(e) le à

Profession

Domicile

Remise en mains, le

L'Officier de l'État Civil

(*) futur(e) époux(se) 1

(**) futur(e) époux(se) 2

⁽¹⁾ **Minimum** un par époux(se), **maximum deux** par époux(se). Facultatif pour le 2^e témoin.

⁽²⁾ Joindre les photocopies des pièces d'identité.

NOTA : Les témoins devront être âgés de 18 ans révolus au moins, sans distinction de sexe et être juridiquement capables. Selon les cas, indiquer le nom d'usage. Des époux(ses) peuvent être témoins ensemble : les parents de l'un(e) des futur(e)s époux(ses) peuvent être témoins du mariage si, en raison de l'âge de leur enfant, ils n'ont plus à donner leur consentement. Un mineur peut être témoin s'il est émancipé soit par le mariage, soit par décision du juge d'instance.

En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies dans ce formulaire soient utilisées, exploitées, traitées à des fins administratives et juridiques par la collectivité en charge de procéder à la célébration du mariage. Les données personnelles sont adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées. Ce traitement se réalise dans le cadre des règles de confidentialité et de protection des données personnelles de la collectivité. Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits.

DECLARATION DES TEMOINS

Je soussigné(e) _____

Nom de famille suivi du nom d'usage si nécessaire

Né(e) le _____ à _____

Atteste être domicilié(e) à _____

et exercer la profession de _____

Fait à _____ le _____



Signature :
(joindre la copie d'une pièce d'identité)

En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies dans ce formulaire soient utilisées, exploitées, traitées à des fins administratives et juridiques par la collectivité en charge de procéder à la célébration du mariage. Les données personnelles sont adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées. Ce traitement se réalise dans le cadre des règles de confidentialité et de protection des données personnelles de la collectivité. Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits.

DECLARATION DES TEMOINS

Je soussigné(e) _____

Nom de famille suivi du nom d'usage si nécessaire

Né(e) le _____ à _____

Atteste être domicilié(e) à _____

et exercer la profession de _____

Fait à _____ le _____



Signature :
(joindre la copie d'une pièce d'identité)

En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies dans ce formulaire soient utilisées, exploitées, traitées à des fins administratives et juridiques par la collectivité en charge de procéder à la célébration du mariage. Les données personnelles sont adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées. Ce traitement se réalise dans le cadre des règles de confidentialité et de protection des données personnelles de la collectivité. Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits.

DECLARATION DES TEMOINS

Je soussigné(e) _____

Nom de famille suivi du nom d'usage si nécessaire

Né(e) le _____ à _____

Atteste être domicilié(e) à _____

et exercer la profession de _____

Fait à _____ le _____



Signature :
(joindre la copie d'une pièce d'identité)

En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies dans ce formulaire soient utilisées, exploitées, traitées à des fins administratives et juridiques par la collectivité en charge de procéder à la célébration du mariage. Les données personnelles sont adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées. Ce traitement se réalise dans le cadre des règles de confidentialité et de protection des données personnelles de la collectivité. Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits.

DECLARATION DES TEMOINS

Je soussigné(e) _____

Nom de famille suivi du nom d'usage si nécessaire

Né(e) le _____ à _____

Atteste être domicilié(e) à _____

et exercer la profession de _____

Fait à _____ le _____



Signature :
(joindre la copie d'une pièce d'identité)

En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies dans ce formulaire soient utilisées, exploitées, traitées à des fins administratives et juridiques par la collectivité en charge de procéder à la célébration du mariage. Les données personnelles sont adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées. Ce traitement se réalise dans le cadre des règles de confidentialité et de protection des données personnelles de la collectivité. Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits.

CHARTRE DE BON DÉROULEMENT DE LA CÉRÉMONIE DE VOTRE MARIAGE CIVIL

Vous avez décidé de vous marier à MER. Monsieur le Maire et l'équipe municipale vous en remercient.

Afin que votre cérémonie se passe dans les meilleures conditions une charte de bon déroulement des cérémonies civiles de mariage a été élaborée.

Elle s'adresse aux futurs époux et à leurs invités.

Cette charte précise les règles, civilités et protocoles, afin que la cérémonie et le cortège concilient la convivialité du mariage, avec la solennité de l'évènement, le respect des lieux, ainsi que des règles de sécurité et de tranquillité publique à l'intérieur comme à l'extérieur de la Mairie.

Elle vise également à prévenir les éventuels contrevenants des risques qu'ils encourent en ne respectant pas la réglementation municipale en vigueur.

Le respect de cette charte contribuera au bon déroulement des festivités.

1. Accès à la Mairie et stationnement

La salle des mariages de l'Ancienne Mairie située Place de l'Eglise est équipée d'un monte-escaliers pour les personnes en situation de handicap.

Merci de préciser lors du dépôt du dossier si vous avez besoin du monte-escaliers.

Il est demandé aux mariés et au cortège d'utiliser les parkings et places de stationnement situés aux abords de la mairie.

En cas d'arrêt et de stationnement sauvages, les contrevenants s'exposent à des peines d'amende.

Le dépôt minute de la voiture de la mariée et des personnes à mobilité réduite est autorisé devant l'ancienne mairie. Attention : rue très passante.

2. Déroulement de la cérémonie

Le jet de riz, de confettis et de graines de lavande est interdit tant à l'intérieur de la salle qu'à l'extérieur.

Les mariés doivent arriver à l'heure prévue dans la salle des mariages. Nous vous conseillons d'indiquer à vos invités d'arriver ¼ heure avant la célébration pour l'installation dans la salle des mariages.

La cérémonie débute à l'heure prévue, en présence des époux et des témoins.

.../...

Le mariage des futurs époux arrivés en retard pourrait ne pas être célébré en fonction des contraintes de l'élu. La cérémonie sera alors reportée à une date ultérieure.

La commune de MER ne pourra être tenue pour responsable des éventuelles conséquences liées au décalage ou au report de la cérémonie.

Vous avez la possibilité d'apporter de la musique (fonctionnement à la charge d'une personne de la cérémonie). Prévenir avant pour faire un test.

Photos autorisées dans la salle.

3. Les cortèges

Tout débordement ou bruit excessif est interdit en ville.

L'obstruction de la circulation par le cortège n'est pas autorisée.

C'est une infraction au Code de la Route répréhensible par les forces de l'ordre.

De manière générale le cortège des mariés devra respecter le Code de la Route, faire attention aux piétons et observer les limitations de vitesse.

4. Engagement des futurs mariés

Les mariés s'engagent par la signature de cette charte à ce que leur cérémonie de mariage se déroule en harmonie, avec les règles et valeurs de la République, la vie des habitants de Mer et de ses environs.

Ils s'engagent à porter à la connaissance de leurs proches le contenu de cette charte afin que le cortège respecte les règles de bonne conduite et de sécurité.

Nom et Prénom des futurs époux :

Date du mariage et heure prévue :

Signature des futurs mariés précédée de la mention « lu et approuvé » :

Le Maire et l'ensemble des élus

vous souhaitent une très belle cérémonie et beaucoup de bonheur